



FORMATION : L'Observatoire de la forêt méditerranéenne, un outil pour alimenter et définir sa politique territoriale

Le 08/12/2020 – 10h00 – 12h00 - Visioconférence

ORDRE DU JOUR

Formatrice : Zoé DUBREUIL, Communes forestières

Intervenant : Communes forestières

Objectif général de la formation : Découvrir l'Observatoire de la forêt méditerranéenne et trouver des informations pertinentes sur son territoire.

Objectifs opérationnels : Editer un portrait de son territoire • Trouver des données forestières de manière autonome.

9h45 – 10h00 Accueil des participants

10h00 – 10h10 Ouverture et présentation de la formation

10h10 – 10h40 L'Observatoire de la forêt méditerranéenne : collecter, analyser et diffuser l'information forestière

Des outils développés pour répondre aux besoins des élus
Données disponibles et cadre d'utilisation

10h40 – 11h30 Disposer d'un diagnostic forestier sur sa collectivité à partir de la Cartothèque interactive

Savoir faire le portrait forestier de son territoire
Rechercher des données et réaliser des cartes à partir de la Cartothèque interactive

11h30 – 11h55 Identifier les enjeux forestiers de son territoire

11h55 – 12h00 Clôture et réponse au questionnaire d'évaluation

LIEU DE LA FORMATION

Formation délivrée en visioconférence, via GoToMeeting. Un lien de connexion sera transmis aux participants une fois l'inscription effectuée.

COORDONNEES

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :
Zoé DUBREUIL, zoe.dubreuil@communesforestieres.org

MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance de formation en visioconférence
- Présentation et exposé théorique
- Exercices pratiques
- Ateliers participatifs
- Ressources pédagogiques sous format numérique remises aux participants

MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait soit en ligne via le formulaire d'inscription, soit à l'adresse email inscription@communesforestieres.org.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **04 décembre 2020**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.
Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur informera les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.



PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

EVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation devra être renseignée à l'issue de celle-ci.

ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

PARTICIPATION FINANCIERE

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES ADHERENTES A JOUR DE LEUR COTISATION

L'association des Communes Forestières des Bouches du Rhône prend en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais est habituellement demandée.

Néanmoins, dans le but de rassembler le plus grand nombre d'élus, **aucune participation** ne sera demandée aux participants pour cette formation du **08 décembre 2020**.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

COMMUNES FORESTIÈRES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pavillon du Roy René · Valabre CD7 · 13120 Gardanne · Tél. 04 42 51 54 32

contact13@communesforestieres.org · www.ofme.org/communes-forestieres